

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026.14

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu l'organisation de l'inauguration de la place du Commandant L'Herminier ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures temporaires afin d'assurer la sécurité des personnes et le bon déroulement de cette manifestation ;

ARRÊTE

Article 1 : À l'occasion de l'inauguration de la place du Commandant L'Herminier, le 29 janvier 2026 à 11h00 une déambulation aura lieu depuis la Place de la Mairie vers la Place du Commandant L'Herminier puis le Quai Provost. La circulation pourra donc être perturbée.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément aux dispositions réglementaires en vigueur

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie du Pellerin, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et de l'affichage en mairie.

Le Pellerin, le 16 janvier 2026



Pour Le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Qualité de Vie,
à la Voirie, aux Bâtiments Communaux
et aux Espaces Verts

M. Jean-Luc BIHAN